



## UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 28 nov. 2024

## LOI 3DS RÉGION GRAND-EST RETOUR CGT-DIRE / CSA

Suite au Comité Social Administration réuni le 20 novembre à Nancy au siège de la DIR-Est

La direction interrogée par la CGT sur le processus de mise à disposition à titre expérimental du RRN à la région G-Est a répondu à nos questions.

Tout d'abord l'administration a rappelé que l'entrée effective de la région du réseau transféré se fera bien au 1/1/2025 suite aux discussions préalables entre les 2 services qui se sont tenues depuis janvier 2024. Cette expérimentation, prévue dans la Loi 3Ds du 22 février 2022, va durer de début 2025 à fin 2029 soit cinq ans.

Eco-tax : la région G-Est prépare son ECO-CONTRIBUTION pour une mise en place effective à/c de 2027 (concomitamment avec l'ECO TAXE Alsacienne)

À propos de la convention de 2023 entre la région et l'État "convention de mise à disposition", signée le 19 octobre 2023, un 1<sup>er</sup> avenant a été signé le 3 mai 2024 (son objet portait sur la clarification du fonctionnement entre la DIR Est et la région Grand-Est sur les aspects : délégations de signature, gestion budgétaire, organisation de la chaîne des dépenses, gestion des marchés publics, etc.)

Un avenant portant sur le Droit A Compensation (DAC), le fond de concours et la police de conservation du D.P. est en cours. Suite à l'avis pris auprès du MTEL (SG/DMR) par l'administration. Cet avenant n'aurait pas à passer pas en CSA au motif qu' il n'introduit pas de changements de fond.

Cet automne les responsables régionaux (Thibaud PHILIPPS. Vice-Président. Délégation. Transports et mobilité durable. *Groupe de la Majorité Régionale - Les Républicains, Centristes* et J. Dreyer chef de projet stratégique région G-Est)) ont visité les centres mis à disposition et ont rencontrés les personnels et les agents au cours de ces visites. Ainsi que sur les sites des districts de Metz - Nancy et du CISGT de Metz.



Le budget 2025 prévu par la Région est de **82 millions d'euros**, il porte sur des travaux de **chaussées (34 millions** sur 12 sections du RRN dont 6 sections sur la RN4) et d'**ouvrages d'art 28 millions** : continuité des réparations d'ouvrages sur A31 (viaducs de Belleville et Autreville) nouveaux chantiers de réparations sur les viaducs de Frouard, Beauregard et Richemont. Ouvrage d'Atton et 1 buse.

Pour le reste de ce budget, il s'agit de maintien et d'amélioration d'aménagement environnementaux et de travaux / bassins pour 3,5 millions.

Les subdélégations signées par le DIR (et pas par le président de la Région) permettront d'offrir une plus grande transparence pour les services de la DIRE. La région a de fortes ambitions en terme de communication sur la modernisation du réseau routier.

**Le Droit A Compensation (DAC) provisoire versé par l'État à la Région a été finalisé, il est de 32,18 millions d'euros annuels et sera versé pendant la durée de l'expérimentation.**

Zoom sur la RN4 :

A l'Est, l'opération Gogney-St Georges (inscrite au CPER par l'État) sera attribuée en 2025-2026-2027

A l'Ouest, il y a une demande de la région pour mise à 2x2 voies totale entre Châlons et Nancy, y compris la réalisation du contournement de Vitry le François.

Une autre demande de la région porte sur la mise à 2x2 Voies de la RN52.

-----

Question posée par la CGT : face à ces demandes, le service d'ingénierie de la DIRE (SIR) aura-t-il la capacité de suivre ces études ?

Réponse donnée par l'administration : Sur les opérations de la RN4 on renforcera le SIR. Et le retour d'un pôle travaux de la DIRE à Vitry est à étudier.

Question posée par la CGT

La région mettra-t-elle la main à la poche pour améliorer les conditions de travail des personnels mis à disposition à titre expérimental ? Moyens matériels et financiers

Réponse donnée par l'administration :

Les lignes budgétaires correspondant aux matériels et à l'immobilier resteront Etat.

Question posée par la CGT

En ce qui concerne les constructions d'aires de repos et service, la DIRE aura t-elle d'une part la maîtrise d'œuvre de ces opérations et d'autre part l'entretien de ces aires ?

Réponse donnée par l'administration : Le prestataire privé gèrera tout et c'est à la région de trouver ce prestataire.

A compter de 2026, le service rendu à l'usager devra être en phase avec la mise en place dès 2027 de l'ECO CONTRIBUTION.

De son côté, la DIRE a prévu un marché pour faire le point sur ses équipements actuels et les besoins nouveaux, voir la suppression de certains arrêts / le RRN. Une mise à niveau avec parkings équipés d'ombrières photovoltaïque et de points de recharges sera à étudier.

Question posée par la CGT

Ce droit à compensation versé par l'État aura t-il une influence sur le contrat de plan à venir ?

Réponse donnée par l'administration :

Le financement des domaines chaussées doivent être poursuivis et augmentés. En ce qui concerne les ouvrages d'art sera ajouté 45 à 50 millions de crédits Etat aux 82 millions prévus par la région soit 25 à 30 millions de plus.

Question posée par la CGT

Quel rôle de la DIRE dans le processus ECO CONTRIBUTION ?

Réponse donnée par l'administration :

Notre service SeSyr interviendra sur les portiques en place et remettra à niveau les dispositifs de contrôles (ceux d'Ecomouv en particulier)

**La gestion des taxes sera confiée par la Région au privé et alimentera un budget annexe au budget de la Région Grand-Est.**

Question posée par la CGT

Le volet mobilités douces intégré au prochain contrat de plan aura t-il des conséquences sur les mises à 2x2 voies du RRN ?

Réponse donnée par l'administration :

Non.

L'UF CGT DIR-EST